

TARIF D'ABONNEMENTS
Abonnés: 5 francs
Abonnés: 3 francs
Abonnés: 2 francs

SIX PAGES : 5 centimes
LES FAMILLES DES MILITAIRES et le quart de place

Il y a certaines réformes qui, pour être modestes, fort peu tapageuses, n'en ont pas moins une réelle importance et méritent, à ce titre, d'appeler la plus sérieuse attention de nos législateurs. Nous voulons parler, notamment, du projet qui consisterait à faire bénéficier du quart de place, sur toutes les lignes de chemins de fer français, un parent — père ou mère, frère ou sœur, épouse ou enfant — d'un soldat malade ou blessé en accomplissant une période d'instruction militaire, non seulement dans l'armée active, mais aussi dans la réserve ou les territoriaux.

LES FRAUDES AUX COURSES

Paris, 2 juin. — L'affaire des fraudes aux courses vient d'être jugée par le tribunal correctionnel. Il s'agit de six chevaux âgés de 4 ans, et ayant gagné des courses en Angleterre, qui ont couru en France dans des courses de 3 ans, avec des chevaux n'ayant jamais couru. Cinq prévenus déposent des conclusions tendant à l'impunité du tribunal.

Le bey de Tunis à Paris

Paris, 2 juin. — La durée du séjour du bey à Paris sera de quatre jours, du mardi 12 au vendredi 15 juin. Le bey assistera au grand déjeuner officiel.

La question du Maroc

Au Conseil des ministres d'Espagne, M. Mañera a déclaré qu'aucune difficulté n'avait surgi entre la France et l'Espagne au sujet du Maroc, et que les négociations continuaient avec un cours régulier.

Un nouveau scandale italien

Une dépêche particulière de Rome annonce un nouveau scandale. Il s'agit de détournements de fonds de l'émigration dont le commissariat général est dirigé par le sénateur Iodo.

Une ligne franco-canadienne

Londres, 2 juin. — Le Daily Mail annonce que le gouvernement canadien subventionne une nouvelle ligne de vapeurs qui fera le service des voyageurs entre le Havre et Québec. Cette ligne portera le nom de « Canadian Line ».

Le massacre de Sassoua

Constantinople, 2 juin. — Les rapports des consuls de France, de Russie et d'Angleterre, sur les événements de Sassoua, constatent le massacre d'environ cinq mille Arméniens, hommes, femmes et enfants.

A l'Exposition de Saint-Louis

Mlle Alice Roosevelt, fille de l'ex-président, a visité l'exposition française de l'Exposition de Saint-Louis. Elle était accompagnée par le commissaire français.

LE BUDGET DE 1905

Election de la commission des finances du Sénat. — Déclarations du Ministre des finances et de quelques sénateurs.

analyse le chloroforme qui a causé la mort d'un hémiparalysé transporté à l'hôpital Saint-Antoine pour y subir une opération. On déclare que le chloroforme était pur et de bonne qualité. Le pharmacien de Saint-Antoine est également en cause.

l'impôt sur le revenu créant des ressources nouvelles et permettrait de réaliser les promesses faites à la démocratie. Dans le troisième bureau, quelques sénateurs ont fait des déclarations dans le but d'attirer M. Combes à prendre la parole.

NONCE ET AMBASSADEUR

Le correspondant parisien de l'Épique de Bruxelles, M. Louis Teste, lui écrit: Paris, 30 mai.

Bien que notre ambassadeur au Vatican, M. Nisard, ait été approuvé par la plus grosse majorité qui se soit jamais formée à la Chambre, Sa Sainteté n'a pas rappelé son Nonce à Paris, Mgr Lorenzelli, et elle ne l'a pas non plus ni en congé. Le cardinal-archevêque de Vienne, qui est le supérieur de Lorenzelli, en moins son point, et moins difficile, par conséquent, à apaiser.

LES ÉMEUTES de Lorient et de Brest

Le drapeau rouge. — Maisons saqueées. — Chantiers incendiés. — Le pétrole. — Arrestations. Lorient, 2 juin. — La nuit dernière, la révolution a été vraiment, comme je vous le télégraphiai, maîtresse de la ville.

LA LOI MILITAIRE

La Chambre reprend la discussion de la loi militaire. M. Bourgeois a donné lecture de la loi de 1893. Cette loi est soumise au Sénat.

LA LOI COMMERCIALE

La Chambre reprend la discussion de la loi commerciale. M. Bourgeois a donné lecture de la loi de 1893. Cette loi est soumise au Sénat.

LA LOI DE VIGNES

La Chambre reprend la discussion de la loi de vignes. M. Bourgeois a donné lecture de la loi de 1893. Cette loi est soumise au Sénat.

Elles sont particulièrement indispensables à la sécurité de nos possessions lointaines et il eût été singulièrement désirable de pouvoir les constituer le plus rapidement possible. Les augmentations de dépenses, par rapport au budget précédent, portent notamment sur les équipages de la flotte, vivres, achats pour deux millions; les constructions neuves par l'industrie, pour deux millions; l'artillerie, constructions neuves, réfections et matières, pour 975.000 fr.

NOTRE MARINE

Le budget de la marine Paris, 2 juin. — Le budget de la marine pour 1905, distribué aujourd'hui, comporte, sur les crédits accordés l'année dernière, une augmentation de 5.240.176 francs, ce qui porte à 318.068.813 francs les crédits demandés cette année au Parlement.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Brière. Séance du matin.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi de M. Mirman, ayant pour objet d'établir un régime de droit de succession, des dépositions de la loi du 9 août 1893, sur les accidents du travail. La Commission demande l'urgence.

LA LOI COMMERCIALE

La Chambre reprend la discussion de la loi commerciale. M. Bourgeois a donné lecture de la loi de 1893. Cette loi est soumise au Sénat.

LA LOI DE VIGNES

La Chambre reprend la discussion de la loi de vignes. M. Bourgeois a donné lecture de la loi de 1893. Cette loi est soumise au Sénat.

LA LOI MILITAIRE

La Chambre reprend la discussion de la loi militaire. M. Bourgeois a donné lecture de la loi de 1893. Cette loi est soumise au Sénat.

LA LOI COMMERCIALE

La Chambre reprend la discussion de la loi commerciale. M. Bourgeois a donné lecture de la loi de 1893. Cette loi est soumise au Sénat.

LA LOI DE VIGNES

La Chambre reprend la discussion de la loi de vignes. M. Bourgeois a donné lecture de la loi de 1893. Cette loi est soumise au Sénat.

LA LOI MILITAIRE

La Chambre reprend la discussion de la loi militaire. M. Bourgeois a donné lecture de la loi de 1893. Cette loi est soumise au Sénat.

LA LOI COMMERCIALE

La Chambre reprend la discussion de la loi commerciale. M. Bourgeois a donné lecture de la loi de 1893. Cette loi est soumise au Sénat.

LA LOI DE VIGNES

l'impôt sur le revenu créant des ressources nouvelles et permettrait de réaliser les promesses faites à la démocratie. Dans le troisième bureau, quelques sénateurs ont fait des déclarations dans le but d'attirer M. Combes à prendre la parole.

NOTRE MARINE

Le budget de la marine Paris, 2 juin. — Le budget de la marine pour 1905, distribué aujourd'hui, comporte, sur les crédits accordés l'année dernière, une augmentation de 5.240.176 francs, ce qui porte à 318.068.813 francs les crédits demandés cette année au Parlement.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Brière. Séance du matin.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi de M. Mirman, ayant pour objet d'établir un régime de droit de succession, des dépositions de la loi du 9 août 1893, sur les accidents du travail. La Commission demande l'urgence.

LA LOI COMMERCIALE

La Chambre reprend la discussion de la loi commerciale. M. Bourgeois a donné lecture de la loi de 1893. Cette loi est soumise au Sénat.

LA LOI DE VIGNES

La Chambre reprend la discussion de la loi de vignes. M. Bourgeois a donné lecture de la loi de 1893. Cette loi est soumise au Sénat.

LA LOI MILITAIRE

La Chambre reprend la discussion de la loi militaire. M. Bourgeois a donné lecture de la loi de 1893. Cette loi est soumise au Sénat.

LA LOI COMMERCIALE

La Chambre reprend la discussion de la loi commerciale. M. Bourgeois a donné lecture de la loi de 1893. Cette loi est soumise au Sénat.

LA LOI DE VIGNES

La Chambre reprend la discussion de la loi de vignes. M. Bourgeois a donné lecture de la loi de 1893. Cette loi est soumise au Sénat.

LA LOI MILITAIRE

La Chambre reprend la discussion de la loi militaire. M. Bourgeois a donné lecture de la loi de 1893. Cette loi est soumise au Sénat.

LA LOI COMMERCIALE

La Chambre reprend la discussion de la loi commerciale. M. Bourgeois a donné lecture de la loi de 1893. Cette loi est soumise au Sénat.

LA LOI DE VIGNES

l'impôt sur le revenu créant des ressources nouvelles et permettrait de réaliser les promesses faites à la démocratie. Dans le troisième bureau, quelques sénateurs ont fait des déclarations dans le but d'attirer M. Combes à prendre la parole.

NOTRE MARINE

Le budget de la marine Paris, 2 juin. — Le budget de la marine pour 1905, distribué aujourd'hui, comporte, sur les crédits accordés l'année dernière, une augmentation de 5.240.176 francs, ce qui porte à 318.068.813 francs les crédits demandés cette année au Parlement.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Brière. Séance du matin.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi de M. Mirman, ayant pour objet d'établir un régime de droit de succession, des dépositions de la loi du 9 août 1893, sur les accidents du travail. La Commission demande l'urgence.

LA LOI COMMERCIALE

La Chambre reprend la discussion de la loi commerciale. M. Bourgeois a donné lecture de la loi de 1893. Cette loi est soumise au Sénat.

LA LOI DE VIGNES

La Chambre reprend la discussion de la loi de vignes. M. Bourgeois a donné lecture de la loi de 1893. Cette loi est soumise au Sénat.

LA LOI MILITAIRE

La Chambre reprend la discussion de la loi militaire. M. Bourgeois a donné lecture de la loi de 1893. Cette loi est soumise au Sénat.

LA LOI COMMERCIALE

La Chambre reprend la discussion de la loi commerciale. M. Bourgeois a donné lecture de la loi de 1893. Cette loi est soumise au Sénat.

LA LOI DE VIGNES

La Chambre reprend la discussion de la loi de vignes. M. Bourgeois a donné lecture de la loi de 1893. Cette loi est soumise au Sénat.

LA LOI MILITAIRE

La Chambre reprend la discussion de la loi militaire. M. Bourgeois a donné lecture de la loi de 1893. Cette loi est soumise au Sénat.

LA LOI COMMERCIALE

La Chambre reprend la discussion de la loi commerciale. M. Bourgeois a donné lecture de la loi de 1893. Cette loi est soumise au Sénat.

LA LOI DE VIGNES